

## Charte « PETITE ENFANCE »

**Nous vous rappelons les règles de bonne conduite à respecter lors des séances de vos enfants.**

Afin de garantir la sécurité, le bon déroulement et la qualité pédagogique des séances de « Petite enfance », nous vous rappelons un certain nombre de règles essentielles. Des écarts ayant été observés la saison dernière, il est nécessaire de rappeler les consignes suivantes, applicables à toutes les séances.

### **Présence d'un seul accompagnateur**

- Un **seul parent ou accompagnant**, vêtu d'une **tenue de sport adaptée**, est autorisé à accompagner l'enfant sur la séance.

### **Tenue des enfants**

- L'enfant doit porter une **tenue de sport ou de gymnastique confortable**, facilitant les mouvements.
- **Les jupes, robes, jeans ou vêtements inadaptés sont interdits.**

### **Usage du téléphone portable**

- **L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite** pendant les séances afin de garantir l'attention et la sécurité de tous.

### **Accès au praticable**

- Pour des raisons de sécurité, **les personnes présentant des fragilités physiques ou des limitations temporaires**, notamment **les femmes enceintes**, ne sont **pas autorisées à évoluer sur le praticable** pendant les séances.  
La pratique de la gymnastique, même encadrée, peut comporter des risques de chute ou de déséquilibre incompatibles avec certaines conditions physiques particulières.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre implication dans le respect de ces règles qui visent à assurer la sécurité, le respect du cadre pédagogique et le plaisir des enfants.

Nice le

*Signature du responsable légal*